



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'OSTWALD



RENTÉE 2020-2021



École Municipale de Musique d'Ostwald (EMMO)

Affiliée à la Fédération Française des Écoles de Musique, l'École Municipale de Musique d'Ostwald (EMMO) accueille petits et grands, de l'éveil musical aux pratiques vocales et instrumentales en individuel et en collectif !

LES APPRENTISSAGES

- **Éveil musical:** facultatif, à partir de l'année des 4 ans jusqu'à l'année des 6 ans de l'enfant
- **Formation musicale:** obligatoire, à partir de l'année des 7 ans de l'enfant mais accessible aussi aux ados débutants

- **Pratiques instrumentales en individuel:**
 - Le chant soliste
 - Les claviers: piano, clavier arrangeur, orgue à tuyaux
 - Les vents: accordéon, flûte traversière, clarinette, saxophone
 - Les cordes: guitare, violon, violoncelle, harpe
 - Les percussions: batterie, xylophone
 - Les instruments amplifiés: guitare électrique, basse électrique

- **Pratiques collectives:**
 - Sans prérequis musicaux: ensemble vocal adulte, ensemble de percussions, atelier Pop'Harpe
 - Avec des prérequis musicaux: ensemble à cordes frottées, ensemble de guitares, atelier de musiques actuelles, harmonie (en partenariat avec l'Harmonie de Lingolsheim).

LES MANIFESTATIONS

Les élèves de l'Ecole de Musique participent tout au long de l'année à des rendez-vous musicaux.



Semaine du Handicap



Commémoration du 11 novembre

- Participation à la vie locale
- Participation à des événements nationaux: Jour de l'Orgue en mai
- Prestations mettant en scène les élèves sur la petite scène du Point d'Eau: à Noël, dans le courant du 2^e trimestre scolaire, en fin d'année scolaire.

NOUVELLES INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS



COMMENT ?

Uniquement sur rendez-vous, grâce à un lien « Doodle » :

- pour les élèves inscrits en 2019-2020 : le lien est déjà disponible depuis leur Espace Citoyen.
- pour les nouvelles inscriptions : à partir du 15 août via le site internet de la ville et sur l'Espace Citoyen.

Aucune réinscription ou inscription ne se fera par téléphone.

- ⇒ Un créneau de 15 minutes est prévu pour chaque élève. La photocopie de l'assurance responsabilité civile à jour est obligatoire pour valider l'inscription.
- ⇒ Les élèves justifiant d'un niveau début 2^{ème} cycle et entrant au lycée pourront être dispensés du cours de Formation Musicale à condition de rejoindre une Pratique Collective.

OÙ ?

Au 1^{er} étage du bâtiment Point d'Eau, 17 allée René Cassin.

QUAND ?

- Pour les réinscriptions : entre le 2 et le 9 septembre 2020.
- Pour les inscriptions : le 11 septembre 2020.

À SAVOIR :

- ⇒ L'engagement est annuel.
- ⇒ Le règlement est mensuel d'octobre à juin avec un tarif modifiable en cas de déménagement hors de la commune d'Ostwald ou d'emménagement dans ladite commune.
- ⇒ Pour bénéficier du tarif étudiant, la présentation d'un justificatif d'inscription est indispensable.
- ⇒ Les tarifs, modalités d'inscription, horaires des cours et règlement intérieur sont disponibles sur le site internet de la ville www.ville-ostwald.fr et sur l'Espace Citoyen www.espace-citoyens.net/ville-ostwald.

Contact

Catherine Prigent-Allenbach
directrice de l'EMMO

✉ musique@ostwald.fr
☎ 06.20.79.02.72

Adresse des locaux pédagogiques :
17 allée René Cassin
67540 Ostwald

Adresse administrative :
3 rue Albert Gériq
67540 Ostwald

